

# Le Pélobate brun (*Pelobates fuscus*)

Plan Régional d'Actions **Alsace** 2012 - 2016



Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergies et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**



# BUFO

Association pour l'étude et la protection des  
Amphibiens et Reptiles d'Alsace

## Les plans nationaux d'actions : contexte général

Les plans nationaux d'actions (PNA) sont des outils stratégiques qui visent à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.

Les plans nationaux d'actions sont la formulation de la politique de l'État en matière de conservation d'espèces menacées. Leur élaboration et leur mise en œuvre relèvent d'une démarche nationale et s'inscrivent dans une démarche globale : le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité issue de la conférence de Rio de 1992, la Stratégie de Création des Aires protégées, le Schéma Régional de Cohérence Écologique, et les engagements français et européens en matière de préservation de la biodiversité et des habitats naturels.

Ces plans sont des documents d'orientation pour les établissements participant à leur mise en œuvre. Ils sont basés sur trois axes : connaissance, conservation et sensibilisation. Ils sont mis en place par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. Ils sont établis sous l'égide d'un comité de pilotage national, et validés par le Conseil National de Protection de la Nature. Établis sur une durée de cinq ans, ils visent à :

- Organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées ;
- Mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats ;
- Informer les acteurs concernés et le public ;
- Faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

## Les acteurs de la mise en œuvre des PNA amphibiens en Alsace



**BUFO**

**L'association pour l'étude et la protection des amphibiens et reptiles d'Alsace**  
**Rédacteur et opérateur régional des Plan Régionaux d'Actions amphibiens**

Le Comité de Pilotage régional des PRA amphibiens se réunit une fois par an, il est présidé par la DREAL Alsace et animé par l'opérateur régional. Il regroupe l'ensemble des partenaires régionaux concernés par la ou les espèces du plan. Il permet d'effectuer un bilan technique et financier des actions réalisées au cours de l'année et une présentation du programme d'activité de l'année à venir.

# Le Pélobate brun

## Plan régional d'actions **Alsace**

### 2012-2016

---

Plan régional d'actions rédigé par :

**Victoria MICHEL**  
Chargée de mission pour l'association BUFO  
8 rue Adèle Riton – 67000 STRASBOURG  
Tel : 03 88 22 11 76  
Victoria.bufo@gmail.com

Avec la contribution du Comité d'experts composé de :

**Stéphane CHEMIN** (Ecoter)  
**Rémi DUGUET** (In situ Faune-Flore, expert amphibiens auprès du Ministère)  
**Dr. Christophe EGGERT** (Faunaconsult, expert Pélobate brun)  
**Pr. Pierre JOLY** (Université de Lyon)  
**Pr Claude MIAUD** (EPHE Montpellier/Laboratoire d'écologie alpine de l'université de Savoie)

Avec la contribution particulière de l'association BUFO :

**Jean-Pierre VACHER** (Chargé d'études)  
**Denis ACKERMANN** (Trésorier)  
**Jacques THIRIET** (Secrétaire)  
**Jean-Sébastien CARTERON** (Administrateur)  
**Gilles Godinat** (Administrateur)

Avec le suivi de :

**Emilie Savaroc** (DREAL Alsace)  
**Michelle SCHORTANNER** (DREAL Alsace)  
**Max GILETTE** (DREAL Lorraine)  
**Vadim HEUACKER** (Association ODONAT)

Document validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Alsace le  
02/04/2012

Document présenté en COPIL le 30 janvier 2012

<b>Contexte</b>	<b>1</b>
<b>Introduction</b>	<b>1</b>
Taxinomie.....	2
Statuts de protection.....	3
Description.....	3
Reproduction.....	3
Déplacements.....	4
Habitats.....	4
Distribution.....	5
<b>I. Le Pélobate brun en Alsace : état des lieux</b>	<b>6</b>
Répartition historique des populations de Pélobate brun dans la plaine rhénane.....	6
Répartition actuelle des populations de Pélobate brun en Alsace.....	8
Synthèse des connaissances sur la répartition passée et actuelle du Pélobate brun en Alsace.....	9
Description synthétique des stations.....	12
Tendances.....	12
Les menaces.....	13
<b>II. Les actions menées en Alsace</b>	<b>14</b>
Historique.....	14
Document de sensibilisation : .....	15
<b>III. Déclinaison des actions du PNA</b>	<b>16</b>
Les objectifs.....	16
Les actions.....	17

## Contexte

Le plan national d'actions en faveur du Pélobate brun (*Pelobates fuscus*) a été lancé par le MEEDDM en 2008. Son élaboration est confiée au bureau d'études Biotope sous la coordination de la DREAL Lorraine. Actuellement, le document n'est pas finalisé et n'est donc pas validé.

En Alsace, l'association BUFO mène un suivi sur le Pélobate brun depuis 1998.

Dans ce contexte, la déclinaison régionale a pour principaux objectifs :

- De présenter un état des lieux des connaissances du Pélobate brun en Alsace sur les thèmes de sa répartition, de son évolution, des expériences de gestion et actions déjà conduites.
- De présenter les actions du plan national d'actions à mettre en œuvre en Alsace dans le cadre des objectifs de conservation et de la stratégie adoptée au niveau national.

## Introduction

Le Pélobate brun est une espèce eurasiatique continentale dont la limite occidentale mondiale passe par la France. Il n'est présent que dans 5 départements où sa répartition est, à chaque fois, très localisée. Les départements concernés par la présence de l'espèce sont les suivants :

- l'Indre
- Le Loiret
- la Moselle
- le Bas-Rhin
- le Haut-Rhin.

Le Pélobate brun décline fortement sur la frange occidentale de son aire de répartition et la plupart des localités connues vers la fin de XIX<sup>e</sup> siècle sont aujourd'hui désertées. Le déclin de l'espèce est signalé depuis le XX<sup>e</sup> siècle mais les causes de cette régression sont encore mal connues.

En Alsace, l'espèce fréquente notamment les habitats proches de la grande ripisylve du Rhin qui ont largement été dégradés par les grands travaux réalisés au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle (rectification, grand canal d'Alsace, barrages hydroélectriques). La modification des pratiques agricoles et les remembrements ont également dégradé les habitats terrestres de l'espèce. La conservation de cette espèce sur le long terme nécessitera donc de réaliser en priorité des opérations de restauration des zones humides ainsi que des actions en faveur de la préservation et l'amélioration des habitats terrestres.

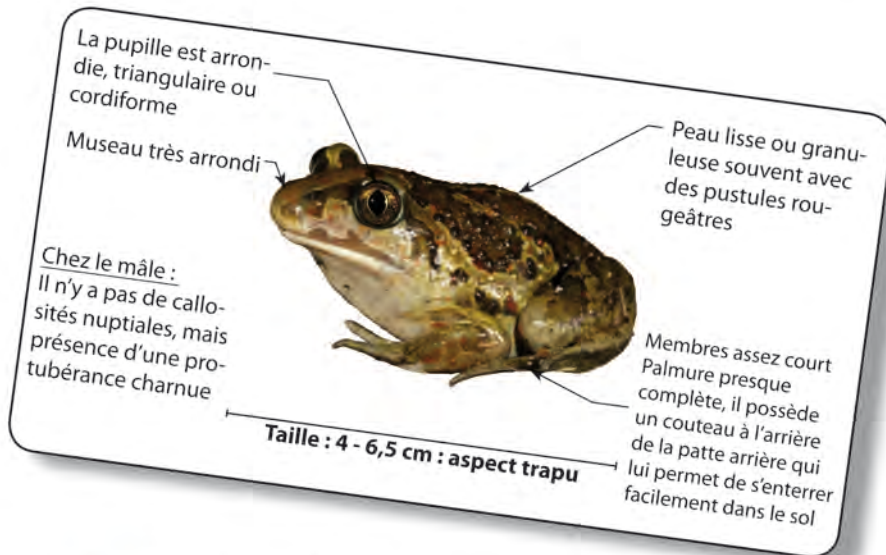
En France de même qu'en Alsace, le Pélobate brun est classé "en danger" sur les listes rouges nationale et régionale des amphibiens menacés. La responsabilité de l'Alsace est particulièrement importante pour la conservation de cette espèce en France.

# Pélobate brun

All. Knoblauchkröte

# Pelobatidae

*Pelobates fuscus* (Laurenti, 1768)



Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.

Berne	Habitats	PN	LR Monde	LR France	LR Alsace
Annexe 2	Annexe 4	Intégrale	/	En danger	En danger

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.

Annexe 2	Annexe 4	Intégrale	/	En danger	En danger

## 1. Taxinomie

**Classe :** Amphibiens

**Ordre :** Anoures

**Famille :** Pelobatidae

**Espèce :** *Pelobates fuscus* (Laurenti, 1768)

**Noms communs :** Pélobate brun (Fr.), Knoblauchkröte (All.), Common spadefoot (Ang.)



## 2. Statuts de protection

**Protection nationale** : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur le territoire et les modalités de leur protection

**Directive 'Habitats-Faune-Flore'** : Annexe 4

**Convention de Berne** : Annexe 2

**Liste rouge nationale** : En danger

**Liste rouge Alsace** : En danger

Ces statuts protègent les animaux et les habitats à fort intérêt patrimonial. La capture, la mise à mort intentionnelle, la perturbation pendant les phases critiques du cycle vital, la destruction des aires de repos et des sites de reproductions sont clairement interdites.

## 3. Description

C'est un anoure de taille moyenne, la longueur des mâles adultes est comprise entre 4 et 5,5 cm, celle des femelles entre 4,5 et 6,5 cm. L'aspect général est trapu. La tête de profil est grande, très convexe, bombée sur l'occiput, avec un museau très arrondi. L'iris est doré ou rouge cuivré, fendu par une pupille ovale verticale. Le tympan est absent ou indistinct, ainsi que les glandes parotoïdes. Le membre postérieur est assez court, aux extrémités des orteils cornées. Le tubercule métatarsien est jaunâtre ou brun pâle, en forme de pelle. La palmure est importante. La peau dorsale est lisse ou granuleuse, souvent avec de petites pustules rougeâtres aplaties sur les flancs et le dos. La coloration de la face supérieure du corps est brun foncé parcouru de marbrures brun-roux à jaunâtres. Les marbrures sombres délimitent très souvent un motif clair en forme de flèche sur le dos. Le mâle reproducteur est dépourvu de callosités nuptiales. Il porte sur le dessus de l'avant-bras une protubérance charnue couverte d'excroissances perlées. Il ne possède pas de sac vocal. Le chant nuptial est émis sous l'eau, généralement de nuit. Bruit mat, peu audible de loin, il ressemble à des coups dédoublés de maillet rebondissant sur du bois. (ACEMAV, 2003)

## 4. Reproduction

La période d'activité du Pélobate brun commence dès le début du printemps, à la fin mars ou au courant du mois d'avril selon les années. Les dates de la période de reproduction sont variables selon les conditions du milieu. A Brumath, l'activité de reproduction semble assez régulière d'une année à l'autre, avec les premiers chants qui sont émis durant la première quinzaine d'avril, et pouvant s'étendre jusqu'au milieu de la seconde quinzaine de ce mois. Par contre, dans le nord de l'Alsace, si les adultes peuvent être occasionnellement observés lors de déplacements terrestres dès le mois d'avril, les dates de la reproduction sont variables d'une année à l'autre, et semblent liées au niveau d'eau dans les mares (Thiriet et Vacher, 2010). En effet, dans ce secteur, les mares de reproduction sont temporaires et alimentées par les remontées de la nappe phréatique intimement liées au débit du Rhin.

Vers le quinzième jour à partir de la fécondation, le jeune têtard quitte le cordon gélatineux et se place sur la végétation aquatique. Celui-ci se métamorphosera 3 ou 4 mois plus tard, généralement dans le courant de l'été, au plus tard en novembre. L'imago quitte le milieu aquatique encore muni d'un bout de queue qui ne tarde pas à disparaître. (ACEMAV, 2003).

## 5. Déplacements

L'adulte passe la majeure partie de son existence sous terre, à quelques dizaines de mètres (maximum 400m) de sa zone de reproduction. Il s'enfouit verticalement en entrant à reculons dans le sol : moins d'une minute lui suffit pour s'ensevelir complètement ! Il remonte à la surface du sol la nuit en général, au moins une ou deux heures après le coucher du soleil, lorsque la température est très douce et le temps humide. Le nombre de sorties a tendance à augmenter en l'absence de halo de lumière. La marche du Pélobate brun est lente et peu gracieuse. Il progresse aussi par petits sauts, en tenant haut l'avant du corps, position qu'il conserve également lorsqu'il s'immobilise. A l'automne, il s'enterre plus profondément pour passer l'hiver, à environ 70 à 80 cm (maximum 1m) (ACEMAV, 2003).

## 6. Habitats

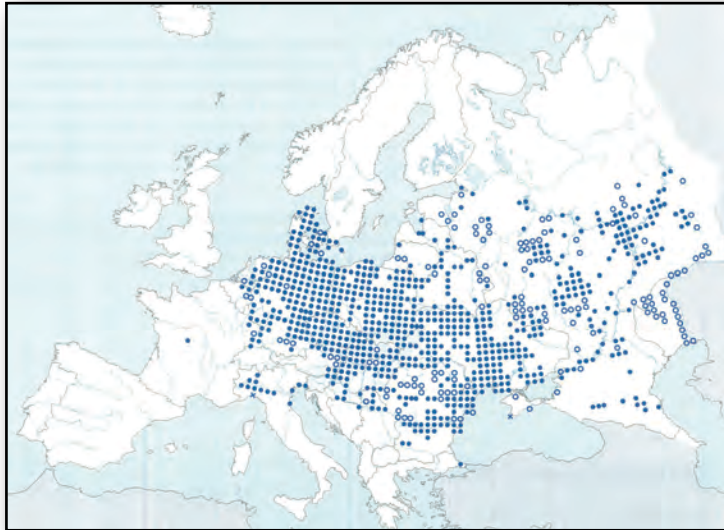
En Alsace, le Pélobate brun est présent dans des secteurs dominés traditionnellement par l'agriculture maraîchère (champs de fraises, asperges, pomme de terre) et l'élevage extensif. L'espèce est également présente dans des zones à végétation basse ou annuelle, comme les landes à bruyères. Le Pélobate brun est cantonné aux zones à sols meubles en raison de ces mœurs fouisseuses. Les sites de reproduction sont en général des pièces d'eau stagnante de dimensions importantes (plus d'1m de profondeur) présentant une exposition favorable et une végétation immergée abondante.



## 7. Distribution

### a. En Europe

Le Pélobate brun est une espèce eurasiatique continentale (ACEMAV, 2003) dont l'aire de répartition actuelle couvre une grande partie de l'Europe continentale depuis la France jusqu'à l'Oural, le Caucase et les steppes kirghizes, et du Danemark jusqu'au nord des péninsules Italienne et Balkanique (cf. Carte 1).



Carte 1 : Répartition du Pélobate brun (*Pelobates fuscus*) en Europe (source : Nöllert, 1997)

### b. En France

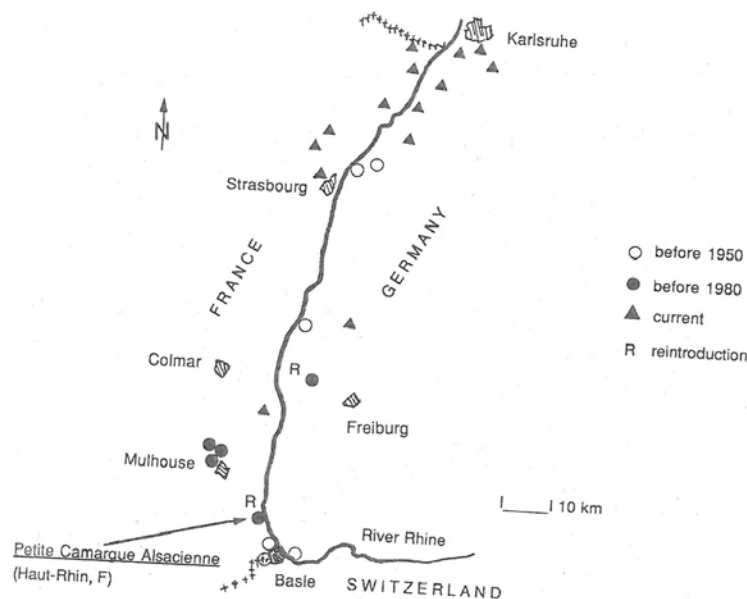
En France, le Pélobate brun est une espèce très localisée, qui est en limite occidentale de son aire de répartition mondiale. Trois noyaux de populations sont actuellement connus :

- Dans le centre de la France,
- Dans le nord-est de la Lorraine
- Dans la plaine d'Alsace.

La plupart des localités connues vers la fin du XIXe siècle sont aujourd'hui désertées, un déclin signalé dès le début du XXe siècle.

## IV. Le Pélobate brun en Alsace : état des lieux

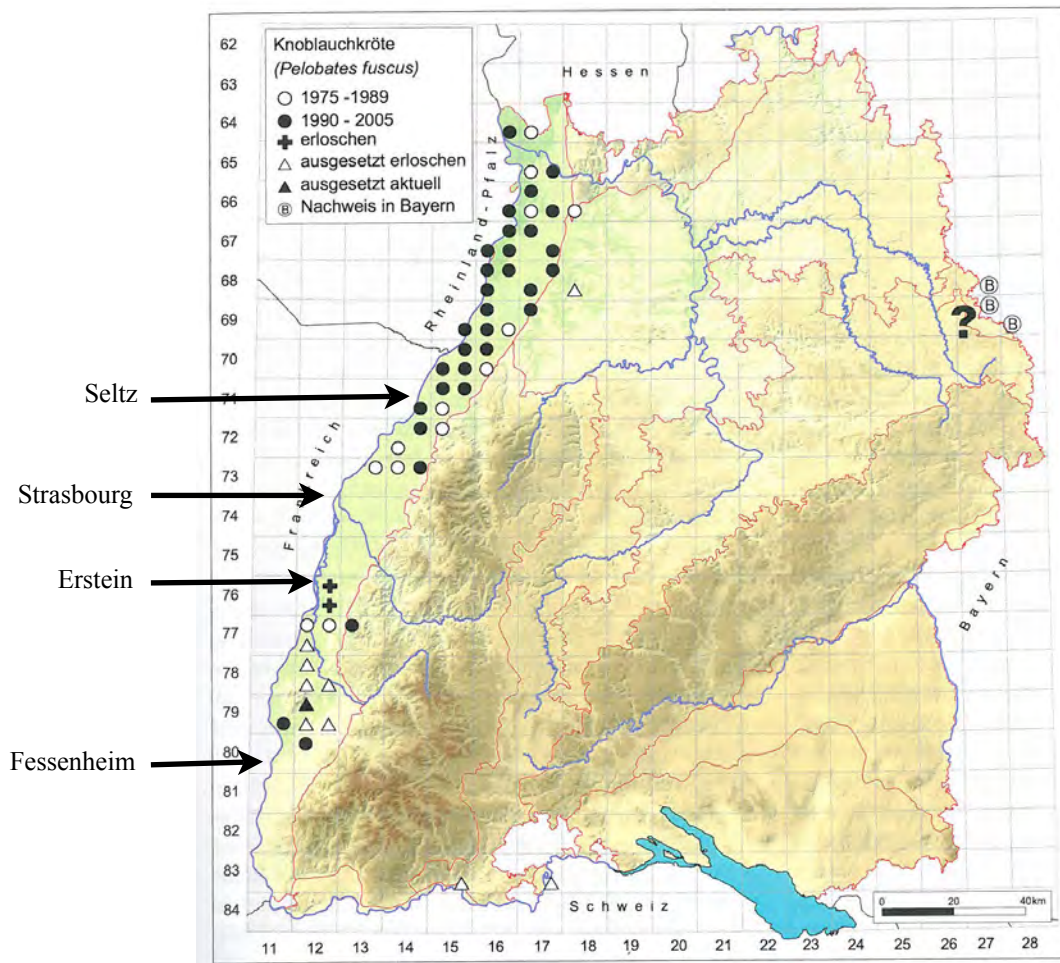
### 1. Répartition historique des populations de Pélobate brun dans la plaine rhénane



Carte 2 : État des lieux de la répartition du Pélobate brun dans la plaine du Rhin (source : Verena lacoste et Heinz Durrer, 1998)

D'après l'article de Lacoste et Durrer (1998) le Pélobate brun était présent dans 6 localités au nord de Strasbourg (carte 2). Les communes ne sont pas précisées mais trois localités correspondent grossièrement aux mentions de Lauterbourg, du delta de la Sauer et de Fort-Louis (Thiriet et Vacher, 2010). Les trois autres localités sont situées à proximité de Strasbourg et concerneraient le secteur de Haguenau et de Brumath. La localité située à l'ouest de Strasbourg correspondrait très certainement à la découverte d'ossements de Pélobate brun dans une pelote de réjection de chouette effraie à Niederhausbergen (Eric Buchel, com pers). Par ailleurs, Baumgart rapporte la présence de deux individus dans les collections du Musée zoologique de Strasbourg provenant des alentours de Strasbourg prélevés en 1877 au lieu-dit Ochsenwoerth et en 1857 au lieu-dit Hausbergen (Baumgart, 1979 et 1982). De 1969 à 1973, Le Pélobate brun est observé à plusieurs reprises à Lingolsheim sur un site où il se reproduit (Alain Schall, com pers.). Fritz Geissert signalait également la présence de l'espèce jusqu'en 1985 à Sessenheim au lieu-dit Muur (Geissert *et al.*, 1985). Sur la même commune, 11 pontes arrivant à l'éclosion ont été observé le 28/4/1984 par Jean-Sébastien Carteron au niveau d'un étang aujourd'hui disparu situé au sud de l'actuel stade sportif (donnée inédite). En 1995, Nils Golay mentionnait également l'observation d'un individu dans la Réserve Naturelle Nationale d'Erstein. Cependant, malgré un effort de prospection soutenu le Pélobate brun n'a pas été observé depuis et aucun site de reproduction n'est connu dans cette réserve naturelle.

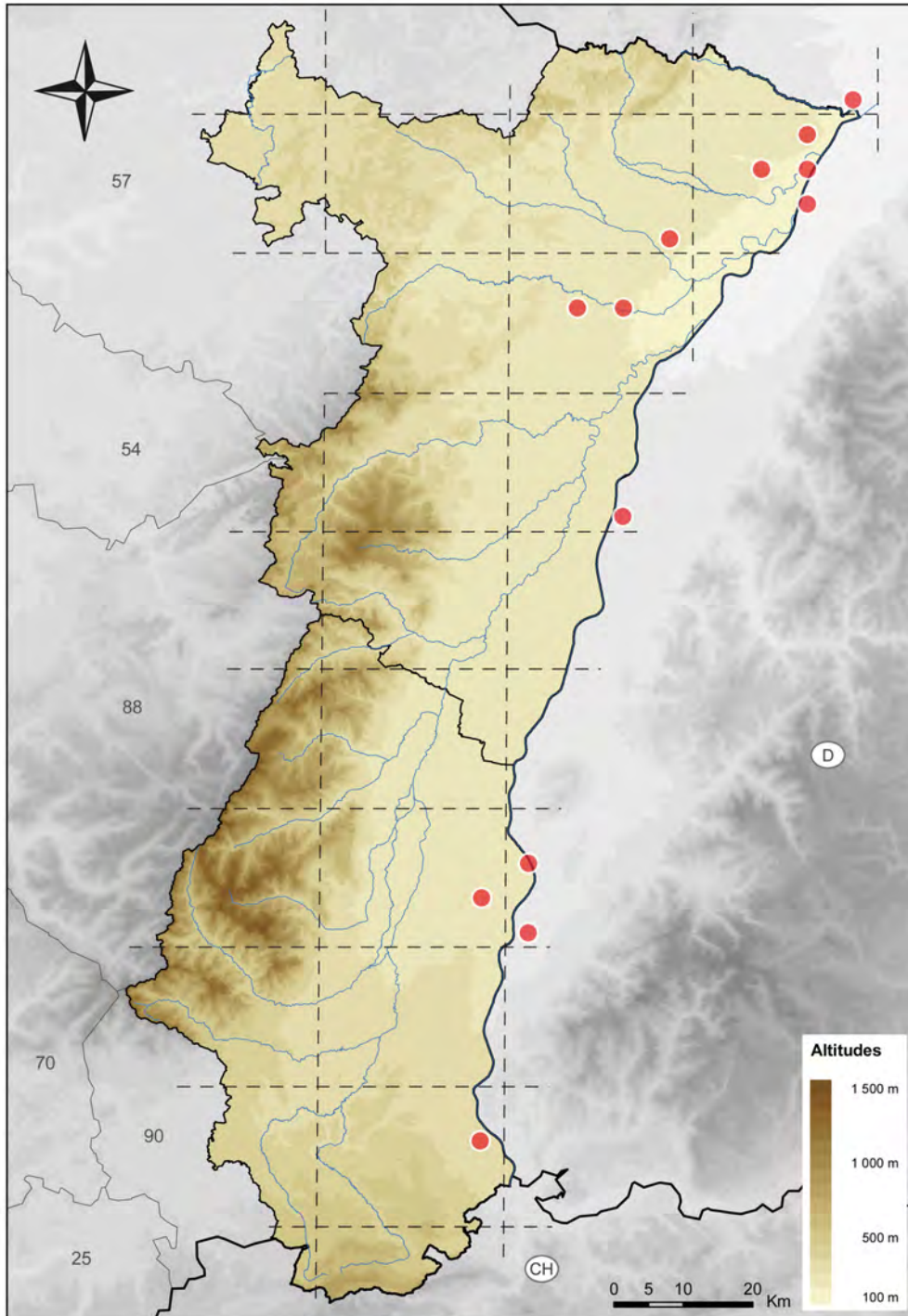
Dans le Haut-Rhin, le Pélobate brun était connu historiquement aux alentours de Mulhouse par Peter Brodmann qui estime que la disparition de la population est intervenue dans les années soixante. Baumgart signale la présence de l'espèce aux environs de Mulhouse en 1980, mais aucune information quant au lieu précis n'est apporté. Le Pélobate brun est observé à Ungersheim en 1969 (Baumgart, 1983). L'espèce était également signalée à Village-Neuf, sur l'île Napoléon et dans la Réserve naturelle nationale de la Petite Camargue alsacienne (PCA). Brodmann (1979) considère l'espèce disparue de ce secteur. Une opération de réintroduction sera réalisée en PCA à la fin des années 1990 mais restera sans succès. Une description de la distribution régionale passée du Pélobate brun est présentée dans l'atlas de répartition des amphibiens et reptiles d'Alsace (Thiriet et Vacher, 2010).



Carte 3 : Répartition du Pélobate brun dans le Bade-Wurtemberg (Laufer et Wolsbeck, 2007)

Il est intéressant de constater que la situation du Pélobate brun est semblable en Allemagne dans le Bade-Wurtemberg (carte 3). En effet, le Pélobate brun est très présent le long du Rhin de la frontière du Hesse près de Mannheim jusqu'à Rastatt. De petites populations sont également présentes plus au sud jusqu'au Kaiserstuhl. Les populations semblent avoir nettement régressé dans les années 1970-80.

## 2. Répartition actuelle des populations de Pélobate brun en Alsace

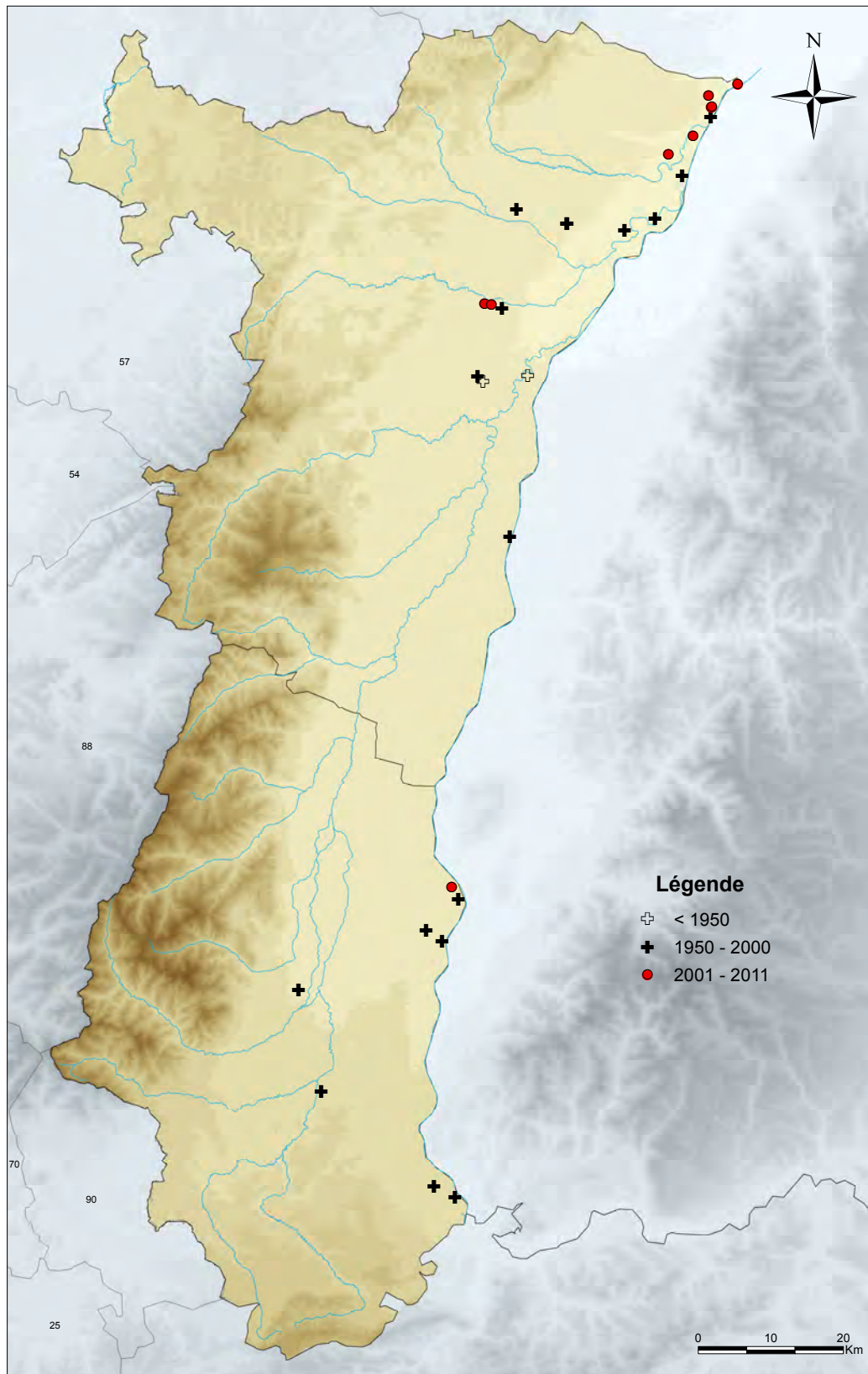


Carte 4 : Répartition du Pélobate brun en Alsace de 1990 à 2007. (Thiriet et Vacher, 2010)

En Alsace, la répartition du Pélobate brun est actuellement composée de trois noyaux de populations isolés dont deux sont situés dans le Bas-Rhin (carte 4). Le noyau de population le plus important est situé dans l'extrême nord-est de la région, le long de la bande rhénane entre **Seltz et la Lauter**. Le second noyau de population est situé dans la vallée de la Zorn sur la commune de **Brumath**. Enfin, le dernier noyau de population se situe dans le Haut-Rhin dans le secteur de **Geiswasser** où la dernière observation date de 2004. Les dernières observations réalisées dans le secteur de Haguenau datent du début des années 1990. Deux autres noyaux de populations à Erstein (67) et dans la RNN de la petite camargue alsacienne (68) ne sont plus observés depuis au moins 1998 (carte 4 et 5).



### 3. Synthèse des connaissances sur la répartition passée et actuelle du Pélobate brun en Alsace



Carte 5 : Répartition actuelle et passée du Pélobate brun en Alsace.

Département – Commune	Dénomination / Lieu-dit	Dernière année d'observation	Remarque
<b>Avant 2000</b>			
Strasbourg (67)	<b>OchsenWoerrth</b>	1877	Individu conservé au Musée zoologique de Strasbourg
Strasbourg (67)	<b>Hausbergen</b>	1857	Individu conservé au Musée zoologique de Strasbourg
Lingolsheim (67)	<b>Mares</b>	1969	
Sessenheim (67)	<b>Muur</b>	1970	
Sessenheim (67)	<b>Stade sportif</b>	1984	
Niederhausbergen (67)	<b>Eglise</b>	1983	Identification des ossements retrouvés dans une pelote de réjection de chouette effraie
Haguenau (67)	<b>Ferme du Postillon</b>	1986	
Haguenau (67)	<b>Camp militaire</b>	1992	
Beinheim (67)	<b>Mare proche du port</b>	1993	
Geudertheim (67)	<b>Étang</b>	1994	Site transformé en déchetterie
Erstein (67)	<b>RNN d'Erstein</b>	1997	Mention unique
Saint-Louis (68)	<b>RNN Petite camargue alsacienne</b>	1998	
Ungersheim (68)	<b>inconnu</b>	1969	
Mulhouse (68)	<b>inconnu</b>	1980	
<b>Après 2000</b>			
Seltz (67)	<b>Rosstey</b>	2010	
Brumath (67)	<b>Mare Nonnenmacher</b>	2010	
Brumath (67)	<b>Gravière Nonnenmacher</b>	2010	
Lauterbourg (67)	<b>Woerr</b>	2010	
Mothern (67)	<b>Bois</b>	2010	
Mothern (67)	<b>Rueckenwald</b>	2010	



<b>Département – Commune</b>	<b>Dénomination / Lieu-dit</b>	<b>Dernière année d'observation</b>	<b>Remarque</b>
Munchhausen (67)	<b>RNN du Delta de la Sauer (GrossWoerrth et bois communal)</b>	2010	
Kesseldorf (67)	<b>Bois de l'Hôpital</b>	2000	Mention unique
Geiswasser (68)	<b>Site CSA</b>	s	Pas de reproduction depuis 2004
Geiswasser (68)	<b>Gravière communale</b>	2000	

Tableau 1 : Source des données : Base de données BUFO, 2012

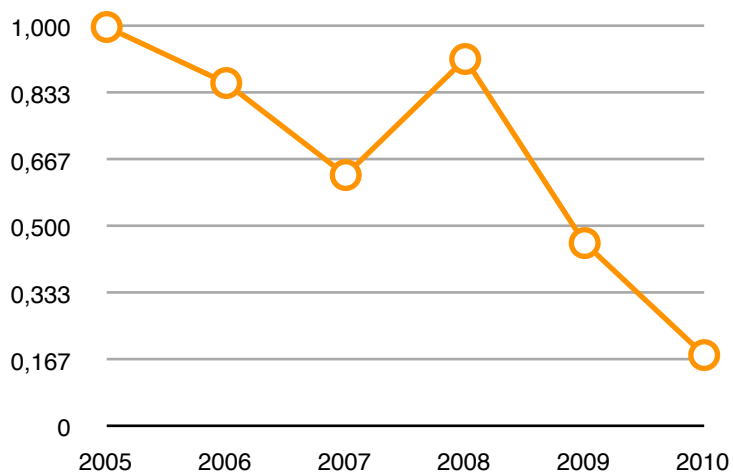
#### 4. Description synthétique des stations

En Alsace, le Pélobate brun est associé au Rhin et à sa grande ripisylve : la bande rhénane qui est composée d'une mosaïque de milieux (forêts alluviales, prairies de fauche ou de pâture,...). Dans ce secteur, les habitats de reproduction sont soumis aux battements de la nappe d'accompagnement du Rhin. La plupart des sites sont donc temporaires et les variations de niveaux peuvent atteindre plus d'1m. Les stations à l'écart du Rhin sont situées sur des sols particulièrement meubles et sableux où le lapin de garenne entretient des grattis et des zones où la végétation est rase.

Actuellement, il existe au moins 8 stations où le Pélobate brun est présent en Alsace dont 7 sont situées dans le Bas-Rhin. En effet, dans le Haut-Rhin, l'état de conservation du Pélobate brun semble particulièrement critique puisque la reproduction n'a pas été observée depuis 2004, et aucun individu n'a été observé dans ce département depuis 2006 malgré un suivi annuel de tous les sites historiques connus mis en place depuis 2005. **La population du Haut-Rhin semble menacée d'extinction à très court terme.**

Les mœurs du Pélobate brun le rendent particulièrement discret et difficile à inventorier. Par conséquent, il est encore possible de trouver ou de retrouver l'espèce sur certains sites notamment dans le secteur de Haguenau où les zones sableuses représentent des surfaces importantes.

#### 5. Tendances



Le suivi des indicateurs de la biodiversité d'Alsace (SIBA) réalisé depuis 2005 permet d'avoir un premier aperçu de l'évolution des populations de Pélobate brun dans la région. Les résultats des suivis montrent une baisse importante de cet indicateur à partir de 2008.

La baisse drastique des effectifs peut en partie être expliquée par les conditions météorologiques. Ainsi, dans la RNN du delta de la Sauer et dans la forêt de Mothern, tous les sites de reproduction sont à sec depuis deux ans (2010 et 2011).

## 6. Les menaces

### Gestion des niveaux d'eau de l'écosystème du Rhin

Historiquement, l'endiguement du Rhin a probablement eu des conséquences négatives sur les populations de Pélobate brun en Alsace. En effet, la tendance à l'abaissement de la nappe d'accompagnement du Rhin réduit l'hydropériode des sites de reproduction. Par ailleurs, la perte de la dynamique fluviale provoque une accélération et une irréversibilité de l'atterrissement des bras morts.

Il serait aujourd'hui intéressant de savoir si la gestion des niveaux d'eau par EDF (barrages hydroélectriques) et VNF (polder d'Erstein, RNN delta de la Sauer) est susceptible d'entraîner un assèchement des mares pendant la période de reproduction et de développement des têtards.

### Pratiques agricoles

L'intensification de l'agriculture constitue une menace importante pour le Pélobate brun :

- L'utilisation d'engrais accélère les phénomènes de succession végétale et provoque une eutrophisation et un comblement du milieu aquatique plus rapide. Ce phénomène s'observe à Geiswasser.
- L'utilisation de biocides réduit les ressources alimentaires du Pélobate brun composées principalement d'insectes. Ce phénomène s'observe sur les trois noyaux de population.
- La modification du type de cultures notamment la régression des cultures extensives sarclées favorables à l'enfouissement de l'espèce au profit de cultures intensives dégradent l'habitat terrestre du Pélobate brun. C'est également le cas lors du retournement des prairies humides au profit de cultures intensives. Ce phénomène s'observe sur les trois noyaux de population.
- L'irrigation des cultures par pompage dans la nappe phréatique peut provoquer un abaissement local de cette dernière entraînant un assèchement des milieux de reproduction. Il est possible que ce phénomène s'observe à Geiswasser.

*A contrario*, la déprise agricole entraînant une évolution des habitats est rarement bénéfique au Pélobate brun qui affectionne les milieux meubles notamment lorsqu'ils présentent un faciès ouvert. Ce phénomène a été observé sur le site du Woerr à Lauterbourg.

### Urbanisation - Industrialisation

L'aménagement de zones portuaires le long de Rhin menace les habitats terrestres et aquatiques du pélobate brun. Cette menace est réduite par l'arrêté du 19 novembre 2007 qui interdit la destruction de l'espèce et de ses habitats.

### Exploitation de carrière

En consommant les sables nécessaires à l'habitat terrestre du Pélobate brun, les carrières engendrent un impact irréversible sur l'habitat de l'espèce. Cependant, ces zones d'exploitation offrent également des conditions favorables qui permettent la conservation de l'espèce sur le site. En effet, les carrières offrent bien souvent les seuls sites favorables à la reproduction des amphibiens ainsi que des zones délaissées et des fronts sableux dans lesquels l'espèce peut s'enfouir rapidement. C'est le cas à Brumath sur la carrière Nonnenmacher, où l'exploitation entraîne la consommation d'une partie des sables favorables à l'habitat terrestre du Pélobate brun. L'impact sur la population est certainement important mais par ailleurs, l'activité permet la création de mares, de fronts sableux et la conservation d'habitats terrestres gérés de manière extensive. La carrière Nonnenmacher réalise actuellement une demande d'extension de l'exploitation qui comprend une demande de dérogation à la destruction d'habitats et d'espèces protégées.

## V. Les actions menées en Alsace

### 1. Historique

\* Années 1990 : Réintroduction du Pélobate brun à Saint-Louis dans la RNN de la Petite Camargue alsacienne (PCA) sur une ancienne station -> sans succès (Lacoste et Durrer, 1998)

En Alsace, l'association BUFO mène un suivi sur le Pélobate brun depuis 1998 :

\* 1998 - 2004 : Inventaires et suivis menés dans le Haut-Rhin à Geiswasser dans le cadre du projet d'atlas des amphibiens et reptiles d'Alsace et du programme LIFE "Bande Rhénane"

\* 2002 - 2004 : Inventaires et suivis menés dans le Bas-Rhin à Brumath dans le cadre du projet d'atlas des amphibiens et reptiles d'Alsace

\* 2002 - 2004 : Inventaires et suivis menés dans le Bas-Rhin sur la Réserve naturelle nationale du Delta de la Sauer.

\* 2004 - en cours : Suivi du Pélobate brun dans le cadre du SIBA (Suivi des indicateurs de la biodiversité en Alsace). L'indicateur concernant le Pélobate brun est constitué de deux composantes :

- le nombre de sites où l'espèce est présente sur l'ensemble des sites suivis
- la somme des populations recensées sur les sites suivis

Les sites suivis dans le cadre du SIBA sont les suivants :

- Site CSA - GEISWASSER - 68
- Ancienne gravière communale - BALGAU - 68
- Zone du Woerr - LAUTERBOURG - 67
- Bois de Mothern - MOTHERN - 67
- Site CSA - MOTHERN - 67
- Réserve naturelle nationale du Delta de la Sauer - MUNCHHAUSEN - 67
- Mare - Fort Louis - 67
- Mare Posthoff - HAGUENAU - 67
- Mare Nonnenmacher - BRUMATH - 67
- Ancienne gravière Polder - ERSTEIN - 67

Les organismes financeurs de ce suivi sont le conseil régional ainsi que les deux conseils généraux.

\* 2007 : Création d'une plaquette de sensibilisation financée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et la fondation Nature et Découvertes

\* 2009 : Recherche de sporanges de chytrides sur 8 individus dans le cadre de l'étude sur la présence du *Batrachochytrium dendrobatidis* en Alsace (6 individus à Mothern, 2 individus dans la RNN du Delta de la Sauer à Munchhausen)

\* 2011 : Etude acoustique sur le Pélobate brun CETE de l'Est-BUFO financée par la DREAL Alsace

Des actions favorables au Pélobate brun ont également été menées par divers organismes :

\* 2006 : Création de mares dans le Herrenwald à Brumath (Ville de Strasbourg)

\* 2008 : Création de mares sur la RNN du Delta de la Sauer (CSA)

\* 2010 : Création de mares à Lauterbourg (CG67)

\* 2010 : Création d'une mare à Brumath (particulier)

## 2. Document de sensibilisation :

En 2007, l'association BUFO a édité une plaquette d'information sur le Pélobate brun. Cette plaquette a été distribuée à divers partenaires ainsi qu'au grand public lors de diverses manifestations. Elle est toujours disponible auprès de l'association.

**Que pouvez-vous faire pour aider le pélobate brun ?**

- Préserver, restaurer ou créer des mares.
- N'y introduisez rien de nouveau.
- Évitez d'utiliser des pesticides et herbicides dans votre jardin.
- Ne jetez rien dans les canaux, ni les sauts, ni les Miards (c'est légal !)
- Si vous êtes agriculteur, conservez les haies, les bordures herbues, identifiez votre production (L'Alsace le mieux possible de produits alimentaires biologiques).
- Consultez notre observation de cet amphibien très rare à l'association BUFO. Un site de production est mené, il permet d'apporter des informations précieuses sur l'espèce.

**Carte d'identité**

**NOM SCIENTIFIQUE**  
Pélobate brun  
*Pelodytes punctatus* (Lacépède, 1760)

**TAILLE**  
de 4 à 8,5 cm

**REPRODUCTION**  
C'est en octobre qu'il se reproduit. Des taches brun foncé sur un fond brun clair forment un motif en forme d'échelle sur l'adulte. La peau est très fine, granuleuse, les petites ventouses rouge vif sont surtout visibles sur la peau. La queue est verticille. Une excroissance cornée apparaît toujours au troussin pour le mâle et permet au mâle de saisir plus facilement la femelle.

**DIMORPHISME SEXUEL**  
Les mâles sont plus petits que les femelles. De plus, ils possèdent des protubérances sur les supratarsaux lors de la période de reproduction.

**REPERAGE DE VIE**  
Ils se trouvent partout en Alsace.

**ALIMENTATION**  
Ils mangent de petits insectes, araignées, vers, larves, coléoptères, araignées.

**STATUT DE CONSERVATION**  
Le Pélobate est inscrit sur la liste rouge des espèces d'Alsace.

**STATUT INTERNATIONAL**  
Le statut international est globalement positif par le fait qu'il est inscrit sur la liste rouge des espèces menacées. Tous les États membres de l'UE sont tenus de conserver cette espèce ainsi que ses habitats.

**Une espèce menacée d'extinction en Alsace et en France**

**Département et statut**  
Le Pélobate brun est présent en France centrale jusqu'à la mer Noire. En France, il est présent dans une grande partie de la moitié nord du pays au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Mais, il est quasiment éteint dans l'Est, la Moselle, et les deux départements alsaciens.

**En Alsace**  
Les protections menées ces dernières années ont permis de sauver la présence du Pélobate brun sur quelques sites le long de la bande côtière et dans le Nord de la Zorn.

**Bilan**  
Les principales causes de régression tiennent dans l'artificialisation et la dégradation des habitats de reproduction. La dégradation des milieux terrestres par les agriculteurs, les champs d'asperges, de chou et de carottes ont entraîné la disparition de la culture intensive d'asperges.

**aidons-le !**

**BUFO**  
Association pour l'étude et la protection des amphibiens et reptiles d'Alsace  
10 rue de la Gare  
67000 Strasbourg  
Tél : 03 88 22 11 16  
www.bufo-alsace.fr

**une vie à la brune**

Les mâles chantent tous seuls. Ils se tiennent agrippés aux plantes aquatiques à quelques centimètres du pickoncaou. Leur cri est peu audible, et ressemble à une série de "cloc-cloc".

L'aire vitale du pélobate brun se compose d'une mosaïque d'habitats, qui englobe les sites de reproduction et les habitats terrestres. Pour la ponte, le pélobate rejoint des milieux souvent temporaires, assez profonds, végétalisés, et dépourvus de poissons. La période de reproduction, très courte, dure en général une semaine, entre avril et juin selon les années. Les Miards s'observent dans les mares jusqu'à la fin de l'été. À l'âge adulte, les pélobates sont terrestres. Ils ont besoin de terrains meubles pour creuser et enfouir durant la journée. La nuit, ils sortent de leur gaine et se rejoignent dans les prairies et zones maraîchères à la recherche de proies.

Le Pélobate brun hiverne enfoui dans le sol. À l'aide des couloirs situés sur les talons, il creuse une galerie de plusieurs dizaines de centimètres dans des terrains meubles (sols sablonneux, champs d'asperges). Les pélobates sont les seuls amphibiens fouisseurs d'Europe.

Au printemps, les adultes quittent leur gîte et se dirigent vers les sites de reproduction. Leur activité est nocturne. Les observations sont de ce fait très difficiles.

4 à 7 jours après la ponte, les Miards éclosent. Ils sont alors minuscules. Quelques mois plus tard, les survenants atteignent jusqu'à 10 cm de long ! Ce sont les plus gros Miards d'Alsace. Leurs taches sont plus ou moins résorbées et la place est prise aux poumons. Les jeunes pélobates se métamorphosent à la fin de l'été (parfois en septembre tardif), et commencent alors leur vie terrestre.

Avant la ponte, le mâle agrippe la femelle qui vient de l'eau. C'est l'ampoule nuptiale. Sous la pression du mâle, la femelle crache un œuf. On en compte environ 1000 et 2000 œufs autour d'un support végétal. Une fois la ponte terminée, les adultes quittent les œufs.

## VI. Déclinaison des actions du PNA

### 1. Les objectifs

L'objectif premier du PRA est de conserver le Pélobate brun sur les sites où il est actuellement connu. Les mesures à mettre en place prioritairement portent donc sur la maîtrise foncière, la restauration de zones de reproduction et la mise en place de mesures agri-environnementales favorisant l'habitat terrestre de l'espèce. La mise en place d'un suivi permettra d'évaluer la pertinence des différentes actions mises en place. Par ailleurs, le Pélobate brun est une espèce particulièrement discrète et difficile à inventorier, il est donc important de réaliser des inventaires spécifiques afin de trouver des sites de reproduction jusqu'ici inconnus.



## 2. Les actions

	N°	Intitulé de l'action	Priorité
	1	Animer et mettre en œuvre le plan régional d'actions	1
Connaissance	2	Favoriser les études scientifiques	1
	3	Suivre les indicateurs d'évolution des populations, des habitats et de leur état de conservation	1
	4	Etudier la gestion des niveaux d'eau de la bande rhénane	1
	5	Recherches et prévention contre les maladies infectieuses	1
	6	Rechercher des sites de reproduction du Pélobate brun	1
	7	Cartographier les sols sableux favorables à l'espèce	2
	Protection et conservation	8	Prendre en compte l'espèce dans les documents de planification territoriale, les études d'impact et d'incidence
9		Mettre en place une méthodologie pour la surveillance et les actions de contrôles	1
10		Favoriser la maîtrise foncière ou d'usage	2
11		Mettre en place de mesures agro-environnementales	1
12		Prendre en compte le Pélobate brun et ses habitats dans les plans d'aménagement forestiers	1
13		Conservier le Pélobate brun à <b>Lauterbourg</b> - Le site du Woerr (67)	1
14		Conservier le Pélobate brun à <b>Mothern</b> (67)	1
15		Conservier le Pélobate brun à <b>Munchhausen et Seltz</b> - RNN du delta de la Sauer (67)	1
16		Conservier le Pélobate brun à <b>Seltz</b> - Le site de Rosstey (67)	1
17		Conservier le Pélobate brun à <b>Brumath</b> (67)	1
18		Conservier le Pélobate brun à <b>Geiswasser</b> - Site CSA du Kaeshag (68)	1
19		Aménager les sites potentiellement favorables au Pélobate brun - <b>Fort-Louis</b> (67)	1
20		Aménager les sites potentiellement favorables au Pélobate brun - Site du Muur à <b>Sessenheim</b> (67)	3
21		Aménager les sites potentiellement favorables au Pélobate brun - Ancienne gravière communale de <b>Geiswasser</b> (68)	2
22	Aménager les sites potentiellement favorables au Pélobate brun - Ancienne gravière communale de <b>Balgau</b> (68)	2	
Réseau / communication	23	Elaborer des documents techniques à destination de l'Etat, des porteurs de projets et des bureaux d'études	1
	24	Distribuer la plaquette de présentation du Pélobate brun	3
	25	Sensibiliser les élus locaux	1
	26	Sensibiliser les services de l'État	1

Tableau 3 : Récapitulatif des fiches actions du plan régional

*Animer et mettre en œuvre le plan régional d'actions*

<b>Axe de travail :</b>	Connaissance, protection et conservation, communication
<b>Degré de priorité :</b>	1
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2016
<b>Objectifs de l'action :</b>	Il s'agit pour l'opérateur d'assurer la mise en œuvre du plan régional d'actions (PRA). L'opérateur aura en charge d'accompagner les structures dans la mise en œuvre du PRA, d'organiser un comité de pilotage annuel et de produire un bilan annuel et un rapport final du plan à transmettre à la DREAL Alsace, à la DREAL pilote, à l'opérateur national, et à tous les partenaires régionaux du plan. Dans le cas où le bilan est négatif l'opérateur aura pour mission d'alerter la DREAL Alsace et de proposer des solutions.
<b>Cadre méthodologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier une structure animatrice chargée de coordonner la phase opérationnelle dans la région Alsace et les relations avec l'animateur national du plan ;</li> <li>• Identifier les partenaires impliqués et constituer le comité de pilotage régional ;</li> <li>• Rechercher des financements pour des projets à l'échelle régionale et interrégionale ;</li> <li>• Mise en place d'un tableau de bord ;</li> <li>• Produire un rapport annuel et un rapport final.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens humains mobilisés (salariés et bénévoles) ;</li> <li>• Bilan annuel des actions transmis à la DREAL et aux partenaires ;</li> <li>• Nombre d'actions mises en œuvre / Nombre d'actions prévues ;</li> <li>• Qualité de mise en œuvre</li> <li>• Evolution des habitats et des populations</li> </ul>
<b>Synergies avec d'autres PNA :</b>	Crapaud vert, Sonneur à ventre jaune
<b>Synergies avec d'autres régions :</b>	Lorraine, Allemagne
<b>Evaluation financière :</b>	3000 €/an
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	DREAL Alsace et Opérateur du plan régional
<b>Partenaires potentiels :</b>	Etat, collectivités territoriales, réseaux associatifs, organisations professionnelles, CSRPN, gestionnaires d'espaces, établissements publics, partenaires privés, Agence de l'eau Rhin-Meuse

*Favoriser les études scientifiques*

<b>Axe de travail :</b>	Connaissance
<b>Degré de priorité :</b>	1
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2016
<b>Objectifs de l'action :</b>	Améliorer les connaissances
<b>Cadre méthodologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les études sur l'utilisation de l'habitat terrestre</li> <li>• Poursuite de l'étude acoustique menée par le CETE de l'Est en lien avec l'association BUFO</li> </ul>
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'études lancées ou thèses</li> <li>• Nombre de publications scientifiques</li> <li>• Synthèse des besoins optimaux mis à jour</li> </ul>
<b>Synergies avec d'autres départements :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'Indre</li> <li>• Le Loiret</li> <li>• la Moselle</li> </ul>
<b>Evaluation financière :</b>	A définir en fonction des projets
<b>Partenaires potentiels :</b>	CSRPN, CNPN, CNRS, Organismes de recherche, doctorants, MNHN, Universités, CETE de l'Est
<b>Partenaires financiers potentiels :</b>	DREAL, Collectivités territoriales, financements privés, organismes de recherche, ZAEU (Zone Atelier Environnemental Urbain de Strasbourg), CUS, CNRS

Connaissance		n°3
<i>Suivre les indicateurs d'évolution des populations, des habitats et de leur état de conservation</i>		
<b>Axe de travail :</b>	Connaissance	
<b>Degré de priorité :</b>	1	
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2016	
<b>Objectifs de l'action :</b>	La mise en place d'un suivi de l'évolution des populations de Pélobate brun et de l'état de conservation de ses habitats de reproduction permettra d'évaluer le succès des aménagements réalisés dans le cadre du plan régional d'action mais également de connaître la tendance d'évolution des populations de Pélobate brun à l'échelle régionale et de la comparer à l'échelle nationale.	
<b>Cadre méthodologique :</b>	<p>La première phase du travail consiste à définir un protocole de recueil des données analysables standardisé (2 ans) qui permettra de suivre l'évolution des populations de Pélobate brun. Ce protocole sera basé sur le protocole POPAMPHIBIEN mis en place par la SHF et le MNHN.</p> <p>La seconde phase consistera à mettre en place le protocole sur les sites suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Woerr à Lauterbourg</li> <li>• Bois de Mothern</li> <li>• Site CSA de Mothern</li> <li>• Rosstey à Seltz</li> <li>• RNN du delta de la Sauer à Munchhausen</li> <li>• Mare Nonnenmacher à Brumath</li> <li>• Gravière Nonnenmacher à Brumath</li> </ul> <p>Evidemment, les sites sur lesquels la reproduction de l'espèce sera découverte grâce à l'action 6 seront à intégrer au suivi.</p> <p>Ce suivi permettra de connaître la tendance des populations dans la région et d'évaluer la pertinence des actions réalisées dans le cadre du PRA.</p>	
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan annuel</li> <li>• Nombre de journées consacrées au suivi</li> <li>• Publication de la tendance évolutive des populations à partir des données récoltées</li> </ul>	
<b>Synergies avec d'autres régions :</b>	Lorraine, Indre	
<b>Evaluation financière :</b>	10000/an	
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	BUFO	
<b>Partenaires potentiels :</b>	Universités et MNHN (montage du protocole et analyse des données), Associations de protection de la nature, Brigades vertes, ONEMA, ONCFS	
<b>Financeurs potentiels :</b>	Etat, collectivités territoriales, Agence de l'eau Rhin-Meuse, BUFO (bénévolat)	

*Etudier la gestion des niveaux d'eau de la bande rhénane*

<b>Axe de travail :</b>	Connaissance
<b>Degré de priorité :</b>	1
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2016
<b>Objectifs de l'action :</b>	Les travaux hydrauliques réalisés sur le Rhin (rectification - usines hydroélectriques) ont eu pour conséquences une tendance à l'abaissement de la nappe phréatique et une modification des hypsométries. L'objectif de cette action est d'étudier ces phénomènes afin de quantifier l'impact des conditions de fonctionnement sur les sites de reproduction du Pélobate brun. L'objectif sera alors de définir lors des interventions de gestion sur les habitats d'espèce protégée les mesures qui permettront d'éviter, de réduire et de compenser.
<b>Cadre méthodologique :</b>	Dans un premier temps, l'étude permettra de quantifier l'impact de la gestion des niveaux d'eau du Rhin. La deuxième phase correspond à la mise en place de mesures réduisant cet impact.
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	Réalisation de l'étude
<b>Evaluation financière :</b>	A définir
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	VNF - EDF
<b>Partenaires potentiels :</b>	DREAL Alsace - CRA - AERM - CG 67 et 68 - BUFO

Connaissance		n°5
<i>Recherches et prévention contre les maladies infectieuses</i>		
<b>Axe de travail :</b>	Connaissance	
<b>Degré de priorité :</b>	1	
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2016	
<b>Objectifs de l'action :</b>	Identifier la lignée de <i>Batrachochytrium</i> et connaître sa prévalence en Alsace, prévenir sa propagation et mettre en place une veille contre la chytridiomycose	
<b>Cadre méthodologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Etendre l'échantillonnage sur l'ensemble des zones où se trouve le Pélobate brun. La phase de récolte d'échantillons peut être mise en place dès 2012. Les analyses seront conduites en 2012 et 2013</li> <li>•Mettre en place un protocole de recueil d'échantillons d'animaux morts ou malades sur le terrain</li> <li>•Informers les naturalistes et autres utilisateurs des zones humides du protocole d'hygiène à respecter sur le terrain</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Nombre d'échantillons récoltés et analysés par an</li> <li>•Nombre de formations "plan hygiène" dispensées par an</li> </ul>	
<b>Synergies avec d'autres PNA :</b>	Crapaud vert, Sonneur à ventre jaune	
<b>Evaluation financière :</b>	Analyses : 8000€/an Formation "plan hygiène" : 900€/an	
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	DREAL Alsace et BUFO	
<b>Partenaires potentiels :</b>	Scientifiques : CNRS du Moulis, Spygen, EPHE Montpellier Techniques : BUFO, CSA, ONEMA, ONCFS, ONF, ARIENA, fédérations de pêche Financiers : DREAL, collectivités territoriales, Agence de l'eau Rhin-Meuse	



Connaissance		n°6
<i>Rechercher des sites de reproduction du Pélobate brun</i>		
<b>Axe de travail :</b>	Connaissance	
<b>Degré de priorité :</b>	1	
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2014	
<b>Objectifs de l'action :</b>	Le Pélobate brun est une espèce particulièrement discrète. Par conséquent, des inventaires spécifiques doivent être menés afin de trouver de nouveaux sites de reproduction de l'espèce.	
<b>Cadre méthodologique :</b>	<p>Dans le Haut-Rhin, les sites prioritaires à prospector sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancienne gravière Sagral à Balgau,</li> <li>• Ile du Rhin à Vogelsheim</li> <li>• Rothgern à Vogelgrun</li> <li>• Mares à Obersaasheim</li> <li>• Mare à proximité de l'ancienne gravière communale de Geiswasser</li> <li>• Tierlergraben à Namsheim</li> </ul> <p>Dans le Bas-Rhin, les sites à prospector de manière prioritaire sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Camp militaire d'Oberhoffen-sur-Moder</li> <li>• Carrière de Kesseldorf</li> <li>• Mares du fort et mares du polder à Fort-Louis</li> <li>• Secteur nord de Mothern (étang grillagé à l'est de la route)</li> <li>• Huberwiesenkoepfel à Seltz</li> <li>• Mare historique de Beinheim</li> <li>• Zones humides à Sessenheim</li> <li>• Dahlunden (Sprauersgrund)</li> <li>• Mare forestière à Brumath (Herrenwald)</li> </ul> <p>Différentes techniques complémentaires peuvent être utilisées dans le but de découvrir le Pélobate brun sur un site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prospections nocturnes (recherche d'individus, chants...)</li> <li>• Prospections diurnes (recherche de têtards)</li> <li>• Mise en place d'enregistreurs et d'hydrophone</li> <li>• Détection par ADNe</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de sorties réalisées</li> <li>• Nombre de sites équipés d'hydrophones</li> <li>• Nombre de sites de reproduction découverts</li> </ul>	
<b>Evaluation financière :</b>	5000€/an	
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	BUFO - Bureaux d'études	
<b>Partenaires potentiels :</b>	DREAL - CG67 - CG68 - ONF - CETE de l'Est - SPYGEN	

Connaissance		n°7
<i>Cartographier des sols sableux favorables à l'espèce</i>		
<b>Axe de travail :</b>	Connaissance	
<b>Degré de priorité :</b>	1	
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2016	
<b>Objectifs de l'action :</b>	Connaître de manière précise les secteurs favorables au Pélobate brun dans le but de cibler les actions en sa faveur, de favoriser la mise en connexion de sites et la mise en œuvre de mesures agro-environnementales sur les zones intéressantes.	
<b>Cadre méthodologique :</b>	A définir	
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	Réalisation de la cartographie	
<b>Evaluation financière :</b>	20 000 €	
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	DREAL Alsace	
<b>Partenaires potentiels :</b>	ARAA (association pour la relance agronomique en Alsace) - BUFO - CIGAL	

Protection et conservation		n°8
<i>Prendre en compte l'espèce dans les documents de planification territoriale, les études d'impacts et d'incidence</i>		
<b>Axe de travail :</b>	Protection et conservation	
<b>Degré de priorité :</b>	1	
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2016	
<b>Objectifs de l'action :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la prise en compte de l'espèce dans les documents de planification territoriale et outils de protection réglementaire et de connaissance (schémas départementaux, Schéma de Cohérence et d'Orientations Territoriales, chartes de Parcs naturels régionaux, Plans Locaux d'Urbanisme, Trame verte, Stratégie de Création des Aires protégées, Inventaires ZNIEFF, Natura 2000, MAE) ;</li> <li>Mieux orienter les choix pour les aménagements, notamment en rappelant le Principe Eviter-Réduire-Compenser (ERC).</li> </ul>	
<b>Cadre méthodologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation des impacts potentiels, avérés et résiduels ;</li> <li>Modalités d'évitement, de réduction et de compensation : proposition de mesures (ERC) adaptées aux principaux types de projets, à ces différentes phases de conception (ces mesures devront être contrôlables par les services en charge de la police de l'environnement) ;</li> <li>Outils d'aide à l'analyse des impacts potentiels : grille d'analyse de la prise en compte des impacts potentiels ou avérés et résiduels sur les espèces et leurs habitats à destination du pétitionnaire et/ou des services instructeurs pour tous plan, projet ou programme ;</li> <li>Cartographie des zones de sensibilité des espèces ;</li> <li>Cartographie des habitats potentiels des espèces.</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition des grilles d'analyses des impacts et des modalités d'évitement, de réduction et de compensation ;</li> <li>Mise à disposition des cartographies représentant les zones de sensibilité pour les espèces et cartographies de leurs habitats potentiels.</li> </ul>	
<b>Evaluation financière :</b>	A définir	
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	DREAL Alsace et opérateur régional	
<b>Partenaires potentiels :</b>	Etat, collectivités territoriales, associations de protection de la nature ARIENA, PNR, Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, ONF, propriétaires privés, communes.	
<b>Financeurs potentiels :</b>	Union Européenne, Etat, collectivités territoriales	

*Mettre en place une méthodologie pour la surveillance et les actions de contrôles*

<b>Axe de travail :</b>	Protection et conservation
<b>Degré de priorité :</b>	1
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2016
<b>Objectifs de l'action :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôler les infractions éventuelles à la législation sur la protection de l'environnement : destruction, altération, dérangement intentionnel, capture, prélèvement d'espèces protégées ;</li> <li>• Contrôler le respect des engagements et prescriptions pris lors des dossiers de demandes de dérogations à la destruction d'espèces et d'habitats d'espèces protégées (mesures d'évitement - de réduction – de compensation).</li> </ul>
<b>Cadre méthodologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de contrôles systématiques lors d'autorisation à déroger à la destruction d'espèces ou d'habitats d'espèces protégées ;</li> <li>• Surveillance territoriale ;</li> <li>• Mise à disposition de critères de définition des habitats d'espèces protégées – Habitats de repos-reproduction – nourrissage ;</li> <li>• Etablissement d'un livret de contrôle.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissement d'une fiche de contrôle type ;</li> <li>• Livret produit et mis à disposition ;</li> <li>• Nombre de contacts pour prévention.</li> </ul>
<b>Evaluation financière :</b>	Missions courantes des structures concernées
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	DREAL Alsace et opérateur régional
<b>Partenaires potentiels :</b>	ONEMA - ONCFS - ONF

Protection et conservation		n°10
<i>Favoriser la maîtrise foncière ou d'usage</i>		
<b>Axe de travail :</b>	Protection et conservation	
<b>Degré de priorité :</b>	2	
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2016	
<b>Objectifs de l'action :</b>	Protéger les habitats du Pélobate brun	
<b>Cadre méthodologique :</b>	<p>La maîtrise foncière ou d'usage est à engager autour des sites de reproduction de l'espèce.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prairies et landes à proximité de la carrière Nonnenmacher à Brumath</li> <li>• Woerr à Lauterbourg (en cours par le CG67)</li> <li>• Kaeshag à Geiswasser</li> <li>• Gravière communale à Geiswasser</li> <li>• Acquisition des prairies au sud de Mothern proche du site CSA.</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<p>Surface d'acquisition, location / surface identifiées</p> <p>Nombre de mares créées ou restaurées</p>	
<b>Synergies avec d'autres PNA :</b>	Odonates, Crapaud vert	
<b>Evaluation financière :</b>	<p>Animation : 5000€/an</p> <p>Terrain agricole d'une surface supérieure ou égale à 70 ares : 2520 et 15 310 euros/hectare (Arrêté du 18 juillet 2011 portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2010)</p>	
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	CSA - CG 67 - CG 68 - communes	
<b>Partenaires potentiels :</b>	BUFO, propriétaires actuels, SAFER, communes	
<b>Financeurs potentiels :</b>	CG68 - CG67 - DREAL - CRA - AERM - CUS	

Protection et conservation		n°11
<i>Mettre en place des mesures agro-environnementales</i>		
<b>Axe de travail :</b>	Protection et conservation	
<b>Degré de priorité :</b>	1	
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2016	
<b>Objectifs de l'action :</b>	Améliorer et protéger les habitats terrestres du Pélobate brun	
<b>Cadre méthodologique :</b>	<p>Mise en place de mesures agro-environnementales pour préserver l'habitat terrestre de l'espèce. Les secteurs concernés sont ceux situés dans un périmètre de 2 km autour de sites de reproduction connus.</p> <p>Le cahier des charges doit faire figurer les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• favoriser la culture de l'asperge, de l'oignon, des fraisiers</li> <li>• pas d'utilisation de pesticides</li> <li>• pas de travail de la terre durant la période d'activité de l'espèce (mars à novembre).</li> <li>• favoriser et maintenir les haies, des bosquets et de zones non fauchées</li> <li>• maintenir les mares et dépressions inondables</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de contrats et de surfaces concernées</li> <li>• Bilan financier des aides</li> <li>• Retours d'avis de la part des agriculteurs</li> </ul>	
<b>Evaluation financière :</b>	A définir	
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	CG 67 - CG 68 - DDT - DRAF	
<b>Partenaires potentiels :</b>	DREAL - BUFO - Chambres d'agriculture	

*Prendre en compte le Pélobate brun et ses habitats dans les plans d'aménagement forestiers*

<b>Axe de travail :</b>	Protection et conservation
<b>Degré de priorité :</b>	1
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2016
<b>Objectifs de l'action :</b>	Maintenir des habitats favorables à l'espèce dans les forêts exploitées afin de garantir le bon état de conservation des populations présentes
<b>Cadre méthodologique :</b>	<p>Les actions menées dans le cadre de cette fiche sont destinées à être appliquées dans les forêts communales, domaniales et privées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Ajustement des périodes de débardage aux mois d'automne et d'hiver</li> <li>•Mise en défend des zones de reproduction favorables à l'espèce</li> <li>•Favoriser l'ensolleillement des mares de reproduction et limiter l'envasement</li> <li>•Création de mares dans les zones forestières ouvertes (articulation avec le projet "100 mares en Alsace" de l'ONF).</li> </ul>
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir</li> </ul>
<b>Synergies avec d'autres PNA :</b>	Sonneur à ventre jaune
<b>Evaluation financière :</b>	A définir
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	ONF - CRPF
<b>Partenaires potentiels :</b>	DREAL Alsace - BUFO

*Conserver le Pélobate brun à Lauterbourg*

## Le site du Woerr

<b>Axe de travail :</b>	Protection et conservation
<b>Degré de priorité :</b>	1
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2016
<b>Objectifs de l'action :</b>	Préserver la population de Pélobate brun sur la commune de Lauterbourg et améliorer son état de conservation
<b>Cadre méthodologique :</b>	Continuer les actions conservatoires déjà mises en place sur le Woerr : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisitions foncières</li> <li>• Créations de mares en faveur du Pélobate brun</li> <li>• Gestion conservatoire des habitats terrestres (favoriser un milieu ouvert)</li> </ul>
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des indicateurs d'évolution des populations, des habitats et de leur état de conservation</li> </ul>
<b>Evaluation financière :</b>	A définir
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	CG 67 - ONF
<b>Partenaires potentiels :</b>	DREAL - AERM - BUFO



*Conserver le Pélobate brun à Mothern*

<b>Axe de travail :</b>	Protection et conservation
<b>Degré de priorité :</b>	1
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2014
<b>Objectifs de l'action :</b>	Préserver la population de Pélobate brun sur la zone au nord de Mothern et améliorer son état de conservation.
<b>Cadre méthodologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• acquisition foncière</li> <li>• restauration de zones humides</li> <li>• restauration de la dynamique alluviale dans le bras mort au nord du bois de Mothern</li> <li>• gestion des niveaux d'eau de la zone humide du Rueckenwald</li> <li>• mise en place de mesures agri-environnementales pour préserver le faciès extensif de l'agriculture pratiquée sur le site (prairies avec fauche tardive, vergers, céréaliculture)</li> <li>• Création d'une réserve biologique dirigée (RBD) dans le bois de Mothern</li> </ul> <p>Sites prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone au nord de l'agglomération de Mothern incluant :</li> <li>• le bois du Rueckenwald ;</li> <li>• la moitié nord du bois de Mothern ;</li> <li>• la grande zone ouverte agricole sur les lieux-dits "Aeckerle" et "Zelmeichen", incluant les abords de la voie ferrée ;</li> </ul>
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des indicateurs d'évolution des populations, des habitats et de leur état de conservation</li> </ul>
<b>Evaluation financière :</b>	A définir
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	BUFO - Alsace nature
<b>Partenaires potentiels :</b>	ONF - DREAL - AERM - CG67 - Port autonome de Strasbourg

Protection et conservation		n°15
<i>Conserver le Pélobate brun à Munchhausen et Seltz</i> RNN du delta de la Sauer		
<b>Axe de travail :</b>	Protection et conservation	
<b>Degré de priorité :</b>	1	
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2016	
<b>Objectifs de l'action :</b>	Préserver la population de Pélobate brun sur la commune de Munchhausen et améliorer son état de conservation	
<b>Cadre méthodologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer un chapitre consacré à l'espèce et à la gestion de ses habitats de reproduction dans le plan de gestion de la réserve</li> <li>• Mise en place de l'interdiction de circuler la nuit avec des véhicules à moteur sur le chemin du Groesswoerth</li> <li>• Améliorer la gestion des niveaux d'eau de la RNN en maintenant les phases inondées du Groesswoerth pendant la période de reproduction du Pélobate brun. L'actionnement de la vanne d'entrée permettrait de favoriser l'inondation du Groesswoerth et la reproduction du Pélobate brun qui est compromise depuis 2 ans en raison des faibles niveaux d'eau.</li> <li>• Entretien de mares en roselière : surcreusage, éclaircissement des roseaux</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des indicateurs d'évolution des populations, des habitats et de leur état de conservation</li> <li>• Evolution du nombre de sites de reproduction</li> </ul>	
<b>Evaluation financière :</b>	A définir	
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	CSA	
<b>Partenaires potentiels :</b>	DREAL - AERM - VNF - EDF - BUFO	

*Conserver le Pélobate brun à Seltz*  
Le site du Rosstey

<b>Axe de travail :</b>	Protection et conservation
<b>Degré de priorité :</b>	1
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2016
<b>Objectifs de l'action :</b>	Préserver la population de Pélobate brun sur la commune de Seltz et améliorer son état de conservation
<b>Cadre méthodologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en protection réglementaire du site (création d'une réserve biologique dirigée (RBD))</li> <li>• Etude hydraulique (<i>favoriser une hydropériode suffisante</i>)</li> <li>• Opérations d'entretien (ouverture du milieu) et de restauration de zone humide</li> <li>• Mise en place d'une gestion conservatoire favorable à l'espèce</li> </ul>
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des indicateurs d'évolution des populations, des habitats et de leur état de conservation</li> </ul>
<b>Synergies avec d'autres PNA :</b>	Odonates
<b>Evaluation financière :</b>	A définir
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	ONF
<b>Partenaires potentiels :</b>	ONF - DREAL - AERM

*Conserver le Pélobate brun à Brumath*

<b>Axe de travail :</b>	Protection et conservation
<b>Degré de priorité :</b>	1
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2016
<b>Objectifs de l'action :</b>	Préserver la population de Pélobate brun sur la commune de Brumath et améliorer son état de conservation
<b>Cadre méthodologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en protection réglementaire</li> <li>• Acquisitions foncières</li> <li>• Restauration de zones humides - création de mares</li> <li>• Mise en place de mesures agri-environnementales pour préserver et favoriser le faciès extensif de l'agriculture pratiquée (prairies avec fauche tardive, champs d'asperges, de fraises....)</li> </ul> <p>Les zones prioritaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur de la carrière Nonnenmacher</li> <li>• Neumatt (au sud du Neumattgraben)</li> <li>• Gross Bruechel</li> </ul>
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des indicateurs d'évolution des populations, des habitats et de leur état de conservation</li> <li>• Evolution du nombre de sites de reproduction</li> </ul>
<b>Synergies avec d'autres PNA :</b>	Odonates
<b>Evaluation financière :</b>	A définir
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	A définir
<b>Partenaires potentiels :</b>	CG67 - CRA - DREAL - AERM - Carrière Nonnenmacher

*Conserver le Pélobate brun à Geiswasser  
Site CSA du Kaeshag*

<b>Axe de travail :</b>	Protection et conservation
<b>Degré de priorité :</b>	1
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2016
<b>Objectifs de l'action :</b>	Préserver la population de Pélobate brun sur la commune de Geiswasser et améliorer son état de conservation
<b>Cadre méthodologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisitions foncières</li> <li>- Restauration de zones humides (agrandissement, reprofilage et mise en lumière des mares)</li> <li>- Entretien de la prairie attenante</li> <li>- Mise en place de mesures agri-environnementales pour préserver et favoriser le faciès extensif de l'agriculture pratiquée (prairies avec fauche tardive, champs d'asperges....)</li> <li>- Réguler la pression du sanglier sur le site</li> </ul>
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des indicateurs d'évolution des populations, des habitats et de leur état de conservation</li> <li>• Evolution du nombre de sites de reproduction</li> </ul>
<b>Synergies avec d'autres PNA :</b>	Odonates
<b>Evaluation financière :</b>	A définir
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	CSA - mairie de Geiswasser
<b>Partenaires potentiels :</b>	CSA - DREAL - AERM - CG68

*Aménager les sites potentiellement favorables à l'espèce*  
Fort-Louis

<b>Axe de travail :</b>	Protection et conservation
<b>Degré de priorité :</b>	1
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2016
<b>Objectifs de l'action :</b>	Favoriser un réseau d'habitats favorables au Pélobate brun
<b>Cadre méthodologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une gestion différenciée prenant en compte les amphibiens dans et aux abords de la mare du Fort</li> <li>• Mise en place de mesures agro-environnementales</li> <li>• Acquisitions foncières</li> <li>• Aménagement de zones humides favorables à l'espèce (secteur prioritaire le long de la Moder)</li> </ul>
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A court terme : réalisation des travaux</li> <li>• A long terme : colonisation du site par le Pélobate brun</li> </ul>
<b>Synergies avec d'autres PNA :</b>	Odonates
<b>Evaluation financière :</b>	A définir
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	CSA
<b>Partenaires potentiels :</b>	CG67 - DREAL - AERM - CSA

*Aménager les sites potentiellement favorables à l'espèce*

## Site du Muur à Sessenheim

<b>Axe de travail :</b>	Protection et conservation
<b>Degré de priorité :</b>	3
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2016
<b>Objectifs de l'action :</b>	Favoriser un réseau d'habitats favorables au Pélobate brun
<b>Cadre méthodologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription à un zonage réglementaire</li> <li>• Acquisition foncière</li> <li>• Restauration de la zone humide</li> <li>• Mise en place d'une gestion conservatoire (entretien de l'habitat terrestre favorable au Pélobate brun)</li> <li>• Mise en place de mesures agro-environnementales dans un rayon de 2km autour du site.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A court terme : réalisation des travaux</li> <li>• A long terme : colonisation du site par le Pélobate brun</li> </ul>
<b>Synergies avec d'autres PNA :</b>	Odonates
<b>Evaluation financière :</b>	A définir
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	CSA
<b>Partenaires potentiels :</b>	CG67 - DREAL - AERM - BUFO



*Aménager les sites potentiellement favorables à l'espèce*

## Ancienne gravière communale de Geiswasser

<b>Axe de travail :</b>	Protection et conservation
<b>Degré de priorité :</b>	2
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2016
<b>Objectifs de l'action :</b>	Favoriser un réseau d'habitats favorables au Pélobate brun
<b>Cadre méthodologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription à un zonage réglementaire</li> <li>• Acquisition foncière</li> <li>• Interdiction de l'agrainage et de la pêche</li> <li>• Restauration de la zone humide</li> <li>• Mise en place d'une gestion conservatoire (entretien de l'habitat terrestre favorable au Pélobate brun)</li> <li>• Restauration d'une petite zone humide située à proximité de la gravière</li> <li>• Mise en place de mesures agro-environnementales dans un rayon de 2 km autour du site.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A court terme : réalisation des travaux</li> <li>• A long terme : colonisation du site par le Pélobate brun</li> </ul>
<b>Synergies avec d'autres PNA :</b>	Odonates
<b>Evaluation financière :</b>	A définir
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	ONF
<b>Partenaires potentiels :</b>	DREAL - AERM - BUFO - CG68

*Aménager les sites potentiellement favorables à l'espèce*  
Ancienne gravière communale de Balgau

<b>Axe de travail :</b>	Protection et conservation
<b>Degré de priorité :</b>	2
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2016
<b>Objectifs de l'action :</b>	Favoriser un réseau d'habitats favorables au Pélobate brun
<b>Cadre méthodologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition foncière</li> <li>• Restauration de la zone humide (travaux d'entretien)</li> <li>• Mise en place d'une gestion conservatoire (entretien de l'habitat terrestre favorable au Pélobate brun)</li> <li>• Mise en place de mesures agro-environnementales dans un rayon de 2 km autour du site.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A court terme : réalisation des travaux</li> <li>• A long terme : colonisation du site par le Pélobate brun</li> </ul>
<b>Synergies avec d'autres PNA :</b>	Odonates
<b>Evaluation financière :</b>	A définir
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	A définir
<b>Partenaires potentiels :</b>	ONF - DREAL - AERM - Chambre du commerce et de l'industrie

Réseaux et communication		n°23
<i>Elaborer des documents techniques à destination des services de l'Etat, des porteurs de projets et des bureaux d'études</i>		
<b>Axe de travail :</b>	Communication	
<b>Degré de priorité :</b>	3	
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2013	
<b>Objectifs de l'action :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir aux administrations et gestionnaires des fiches de référence synthétisant l'ensemble des informations relatives à chaque espèce faisant l'objet d'un Plan Régional d'Actions en Alsace.</li> </ul>	
<b>Cadre méthodologique :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un document technique à partir des informations recueillies dans le cadre de la rédaction du Plan Régional d'Actions : présentation de l'espèce, statuts de protection enjeux patrimoniaux, état de conservation ;</li> <li>• Répartition des espèces concernées au niveau européen, national et régional ;</li> <li>• Recenser et mettre à disposition la bibliographie accessible sur l'écologie des espèces ainsi que les protocoles d'acquisitions de connaissances validés en national ou établis au niveau local ;</li> <li>• Définition des mesures adaptées aux espèces pour répondre à la séquence Eviter-Réduire-Compenser ;</li> <li>• Accompagner la diffusion du guide de prescriptions rédigé par des formations aux acteurs administratifs, afin que les espèces soient prises en compte lors des avis administratifs liés aux projets d'aménagement et aux documents d'urbanisme.</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document technique en téléchargement libre sur le site de la DREAL Alsace ;</li> <li>• Etablissement de critères de prises en compte des espèces (protocoles d'acquisitions, périodes d'inventaires...) ;</li> <li>• Cartographie de la répartition des espèces en région mise en ligne sur le site de la DREAL ;</li> <li>• Présentation du document technique aux services administratifs (renvoi à la fiche communication).</li> </ul>	
<b>Evaluation financière :</b>	3000 à 5000 euros/espèce PRA	
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	DREAL et opérateur régional du plan	
<b>Partenaires potentiels :</b>	Etat, collectivités territoriales, associations de protection de la nature ARIENA, PNR, Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, ONF, propriétaires privés, communes, ONEMA, ONCFS	
<b>Financeurs potentiels :</b>	Union Européenne, Etat, collectivités territoriales	

*Distribuer la plaquette de présentation du Pélobate brun*

<b>Axe de travail :</b>	Communication
<b>Degré de priorité :</b>	3
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012
<b>Objectifs de l'action :</b>	Informier et sensibiliser le grand public
<b>Cadre méthodologique :</b>	<p>Réédition de la plaquette BUFO "Pélobate brun" (300 exemplaires)</p> <p>Distribution de la plaquette de présentation du Pélobate brun aux structures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison de la Nature du delta de la Sauer</li> <li>• Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale</li> <li>• Le moulin de Lutterbach</li> <li>• Maison de la Nature du Sundgau</li> <li>• Petite Camargue Alsacienne</li> <li>• Atouts Hautes Vosges</li> <li>• Observatoire de la nature</li> <li>• Strasbourg Initiation Nature Environnement</li> <li>• Musée Zoologique de Strasbourg</li> </ul>
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de plaquettes imprimées et distribuées</li> </ul>
<b>Synergies avec d'autres PNA :</b>	Distribution des plaquettes crapaud vert et sonneur à ventre jaune
<b>Evaluation financière :</b>	1 000 €
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	BUFO
<b>Partenaires potentiels :</b>	DREAL

*Sensibiliser les élus locaux*

<b>Axe de travail :</b>	Communication
<b>Degré de priorité :</b>	1
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2013
<b>Objectifs de l'action :</b>	Sensibiliser les élus locaux à la préservation de l'espèce et de ces habitats
<b>Cadre méthodologique :</b>	Réaliser un courrier d'information à destination des mairies sur la localisation des populations de Pélobate brun accompagné d'un exemplaire de l'atlas des amphibiens et reptiles d'Alsace. Proposer également une explication approfondie lors de rendez-vous personnalisés. Des actions de médiation peuvent également être envisagées lors de conflits liés à la présence de l'espèce.
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de courriers envoyés</li> <li>• Nombre de rendez-vous personnalisés</li> </ul>
<b>Evaluation financière :</b>	2 500 €
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	BUFO
<b>Partenaires potentiels :</b>	DREAL Alsace - CG 67 - CG 68 - CRA

*Sensibiliser les services de l'État*

<b>Axe de travail :</b>	Communication
<b>Degré de priorité :</b>	1
<b>Calendrier de réalisation :</b>	2012-2016
<b>Objectifs de l'action :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des formations sur la reconnaissance, la biologie et l'écologie du crapaud vert à destination des agents de l'ONEMA, de l'ONCFS, de l'ONF et des inspecteurs des installations classées.</li> <li>• Organiser des formations à destination des services instructeurs de l'État</li> </ul>
<b>Indicateurs d'actions et de résultats :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de session de formation</li> <li>• Nombre de personnes formées</li> </ul>
<b>Synergies avec d'autres PNA :</b>	Fiche commune à plusieurs PRA Alsace
<b>Evaluation financière :</b>	1 500 €
<b>Pilote(s) de l'action :</b>	BUFO - DREAL Alsace
<b>Partenaires concernés :</b>	ONEMA - ONCFS - DREAL - DDT - DRAF - ONF
<b>Financeurs potentiels :</b>	DREAL

## Bibliographie :

### A

ACEMAV, DUGUET R. & MELKI F. (eds.) 2003 - Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, collection Parthénope, Mèze, 480 p.

### B

Baumgart G. 1979 - Batraciens et Reptiles des Zones Humides. In Gradoz P. (coord.). *Les plaines humides*. Pp. 79-99. Wettolsheim, Editions SHEP, Mars et Mercure, 132p.

Baumgart G. 1982 - Batraciens et reptiles des forêts riveraines du Rhin en Alsace. Aspects de l'herpétofaune d'une forêt alluviale. *Aquarama*, 64 : 48-51

Baumgart G. 1983 - Crapauds. In : *Encyclopédie d'Alsace*. Volume 4. Pp. 2111-2117. Publototal, Strasbourg

Brodmann P. 1979 - Inventaire des amphibiens de la Petite Camargue. *Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse*, 775 : 79-84

### G

Geissert F., Simon M. & Wolff P. 1985 - Investigations floritiques et faunistiques dans le nord de l'Alsace et quelques secteurs limitrophes. *Bulletin de l'association philomatique d'Alsace et de Lorraine*, 21 : 111-127

### L

Lacoste V. & Durrer H. 1999 - Past distribution and current status of the common spadefoot (*Pelobates fuscus*) in the plain of the Upper Rhine and strategies of reintroduction. In Miaud C. & Guyétant R. (eds) - *Current Studies in Herpétology*. Pp 239-247. SEH, Le Bourget du Lac, 478 p.

Laufer H., Wolsbeck H. 2007 - Knoblauchkröte *Pelobates fuscus* (Laurenti, 1768). In Laufer H., Fritz K. & Sowig P. (eds.). *Die amphibien und reptilien Baden-Württembergs*. Pp 293-310. Ulmer, Stuttgart, 807 p.

### N

Nöllert A. 1997 - *Bufo viridis* Laurenti, 1768. In Gasc J.-P., Cabela A., Crnobrnja-Isailovic J., Dolmen D., Grossenbacher K., Haffner P., Lescure J., Martens H., Martinez Rica J.P., Maurin H., Oliveira M. E., Sofianidou T.S., Veith M. & Zuiderwijk A. (eds). *Atlas of Amphibians and Reptiles in Europe*. Pp. 110-111. SEH/Muséum d'Histoire naturelle (IEGB/SPN), Paris, 496 p.

### T



Thiriet, J. & Vacher, J.-P. (coord.) 2010 - Atlas des Amphibiens et Reptiles d'Alsace. BUFO, Colmar/  
Strasbourg, 273p.



# BUFO

Association pour l'étude et la protection  
des Amphibiens et Reptiles d'Alsace

Siège social :  
11 rue Turenne  
68000 COLMAR

Siège administratif :  
8 rue Adèle Riton  
67000 Strasbourg

<http://bufo.alsace.free.fr>  
Tel : 03 88 22 11 76  
Mail : [bufo@9online.fr](mailto:bufo@9online.fr)

Photo de couverture : J.-P. Vacher

